

octobre et novembre 1989, les États participants ont convenu de négocier des conventions dans des domaines importants de la protection de l'environnement.

La Conférence de Bonn sur la coopération économique en Europe, qui s'est déroulée du 19 mars au 11 avril 1990, a réuni pour la première fois des fonctionnaires et des gens d'affaires afin d'examiner des mesures permettant de relancer la coopération commerciale et industrielle, et afin de faire le nécessaire pour amorcer l'intégration des pays de l'Europe de l'Est dans le système économique mondial.

La conférence en cours sur la dimension humaine a été un facteur important qui a permis de progresser dans le domaine des droits de la personne. La prochaine réunion, prévue à Copenhague, cherchera à élargir le consensus européen sur le droit à des élections libres, la règle du droit, les institutions représentatives, les droits des minorités, les libertés religieuses et bien d'autres droits fondamentaux de la personne.

D'autres rencontres tenues dans le cadre de la CSCE ont permis d'aborder, ou aborderont l'information, la culture et la question de la Méditerranée avant la prochaine grande réunion de suivi à Helsinki, en mars 1992.

Cela fait un calendrier très chargé. Mais le rythme des événements a été tel que les États participants souhaitent tous maintenant tenir un sommet spécial de la CSCE en novembre prochain pour marquer la signature d'un accord sur les forces conventionnelles en Europe, évaluer l'impact des changements survenus rapidement, consolider les réalisations déjà acquises et déterminer la marche à suivre pour l'évolution de la nouvelle Europe.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a fait part de l'appui sans réserve du Canada à la tenue d'un sommet de la CSCE. "Il est essentiel que cette organisation ait un rôle de premier plan dans la conception et la mise en oeuvre d'un nouvel ordre en Europe, a-t-il déclaré. Pour le Canada, la CSCE est la tribune la plus importante pour traiter de questions touchant l'établissement d'une nouvelle paix et d'une nouvelle prospérité en Europe".

Les entretiens qui ont eu lieu entre les ministres des Affaires étrangères à la Conférence "Ciels ouverts" d'Ottawa ont permis d'avancer sur le projet de sommet. Le lieu, la date et l'ordre du

jour feront l'objet de consultations intensives entre les 35 États participants au cours des prochaines semaines.

Le Canada souhaite la tenue d'un sommet pour amorcer le processus d'institutionnalisation de la CSCE. Nous envisageons une combinaison d'activités régulières dans les principaux domaines à l'étude, de consultations politiques de haut niveau et d'une remise en valeur des institutions existantes, pour faire l'unité de l'Europe et élargir la coopération entre tous les États participants. Une participation entière et constructive du Canada et des États-Unis à ce processus est essentielle.

Depuis 1973, le Canada a oeuvré au sein de la CSCE pour établir la sécurité et la confiance, et pour favoriser le libre mouvement des peuples, des informations et des idées. Nous abordons maintenant la tâche qui consiste à créer une nouvelle architecture européenne qui sera solide, permanente et sûre. ■

Arrêté de situation sur les FCE

Conscients que la Conférence "Ciels ouverts" d'Ottawa serait, pour les ministres des Affaires étrangères, l'occasion d'un utile échange de vues sur les grands dossiers de la sécurité européenne, les négociateurs FCE du groupe occidental ont, durant la période précédant la Conférence, dressé prioritairement l'inventaire des questions à régler au niveau politique. Il en est résulté une série d'initiatives occidentales à Vienne au début de février, y compris la révision des propositions sur les forces américaines et soviétiques, sur les chars d'assaut et les blindés de combat ainsi que sur les avions et les hélicoptères de combat.

Ces "travaux d'approche" ont permis aux ministres réunis à Ottawa de tenir des discussions productives sur une vaste gamme de questions liées aux FCE et à la CSCE, et de s'entendre sur une proposition FCE qui aurait pour effet de limiter à 195 000 militaires de part et d'autre les forces américaines et soviétiques stationnées dans la zone centrale européenne. En vertu de cet arrangement, les États-Unis pourraient en outre stationner 30 000 hommes de plus en Europe, à l'extérieur de la zone centrale.

La Conférence a de plus donné naissance au mécanisme "deux plus quatre" qui gouvernera le processus d'unification de l'Allemagne. En conséquence, les négociateurs FCE doivent maintenant relever le difficile défi d'élaborer un traité qui tienne compte des changements importants en Europe centrale et du réalignement possible des pays à l'intérieur des alliances existantes.

En partie du fait de cette situation et des incertitudes grandissantes en Union soviétique même, la sixième série de pourparlers dans le cadre des négociations FCE n'a pas été menée aussi rondement que les précédentes. Les négociateurs ont toutefois bonne confiance que la série de rencontres de haut niveau qui doit avoir lieu ce printemps et au début de l'été, y compris la Conférence "Ciels ouverts" à Budapest et le sommet Gorbatchev-Bush en juin, permettront d'en arriver comme prévu à un accord cette année.

Voici comment le Canada et ses alliés de l'OTAN élaborent des propositions globales de négociation à Bruxelles et participent aux négociations FCE.

Sur la base des objectifs énoncés dans le mandat FCE et armés des instructions de leurs capitales respectives, les représentants de l'OTAN se rencontrent deux fois par mois dans le cadre du Groupe de travail de haut niveau à Bruxelles pour convenir de positions qui seront déposées à Vienne. Le Groupe de travail a été créé en 1986 pour mettre en place des initiatives dans le domaine du contrôle des armements conventionnels; le Canada y est représenté par un haut fonctionnaire d'AECEC.

Compte tenu de la complexité de la négociation, le Groupe a mis sur pied plusieurs organes spécialisés — les équipes — pour aider à l'élaboration des propositions. Ces organes s'occupent de la vérification (équipe verte), des données relatives à l'OTAN et au Pacte de Varsovie (équipes bleue et rouge), des mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité (équipe blanche) et de l'élaboration du traité (représentants adjoints du Groupe). Le Canada, qui participe aux réunions de chaque organe, est particulièrement actif au sein de l'équipe verte. Lorsque le Groupe de travail s'entend sur une position occidentale, cette position est transmise à Vienne, où elle est déposée par les négociateurs des pays occidentaux.

Les négociations FCE sont structurées